

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2012

Les membres du conseil municipal, convoqués le 3 mai 2012 par Daniel MANDON, Maire, se sont réunis sous sa présidence le 11 mai 2012 à 21 h 00.

Absents excusés : Marie Jo MEUNIER procuration à Pascale ROCHETIN
Monique VIGOUROUX procuration à Philippe MASSARDIER
Cécile BASTY, procuration à Jean Paul BERTHAIL
Eugène GAILLARD COADON procuration à Maurice VIALON
Corine NEEL procuration à Daniel MANDON
Jean-Pierre BASTY- Jean-Baptiste MONTEUX

ECLAIRAGE PUBLIC

L'enquête réalisée par le biais du bulletin trimestriel d'information a montré qu'une très grande majorité de la population est favorable à l'extinction partielle de l'éclairage public entre 23 h 30 et 5 h 30 selon l'un des scénarios établis par le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire. Suivant cette hypothèse, la consommation serait réduite de 266 000 kw à 172 000 kw soit une économie annuelle de **6.000 €** au tarif actuel.

Le conseil municipal a donc décidé de mettre en œuvre ce projet et d'engager les travaux nécessaires pour adapter les dispositifs de commande soit un investissement de **9.917 €**.

CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE

L'assemblée a été informée du montant des certificats d'économie d'énergie revendus par le SIEL, pour le compte de la commune, au titre des travaux d'économie d'énergie déjà réalisés sur différents bâtiments communaux, soit un produit à percevoir de **4.792 €** sur les prochains travaux.

SERVICES DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT

① - DIAGNOSTIC GENERAL DU RESEAU :

Ce dossier avait été exposé devant l'assemblée lors de la précédente réunion du 30 mars 2011. Les offres des différents cabinets ont été analysées et complétées afin de répondre aux exigences techniques du Département.

Le Bureau d'études POIRY a été retenu pour un coût de **44.670 €** avec trois options complémentaires à hauteur de 19.490 €. Celles-ci ne seront validées que si nécessaire, au fur et à mesure de l'avancement du diagnostic. Le montant attendu des subventions du département et de l'agence de l'eau s'élève à 70 % du coût global.

② - RAPPORT ANNUEL DE L'EAU :

Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement a été adopté par le conseil municipal. Ce rapport et le bilan annuel de fonctionnement de la station d'épuration sont à la disposition du public auprès du secrétariat de mairie.

③ - TARIFS 2012-2013 :

Les tarifs des services des eaux et de l'assainissement collectif et non-collectif sont reconduits sans majoration pour l'exercice 2012-2013.

④ - EXTENSION RESEAU COMMUNAL D'ASSAINISSEMENT :

Le réseau public d'assainissement sera prolongé de 31 mètres sur le chemin de Peycolomb pour un coût de **3.650 € H.T.** dont 50 % financés par le riverain concerné, sachant que la partie privative reste en totalité à sa charge.

PROJET BIBLIOTHEQUE MEDIATHEQUE - CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE

Suite à l'audition des quatre bureaux d'architectes sélectionnés, la commission municipale, associée aux architectes du Parc du Pilat et du bureau de programmation, a procédé au classement des offres. Le choix du Bureau HYBRID a été confirmé par le conseil municipal qui a donné délégation au maire pour négocier le montant des honoraires.

BATIMENTS COMMUNAUX

Les anciennes fenêtres du Centre Social et de la façade nord de la mairie seront prochainement remplacées par des fenêtres à double vitrage. Après consultation, les travaux ont été confiés à l'entreprise moins disante, «La Boîte à Copeaux» pour un montant de 21.155 € H.T.

AFFAIRES SCOLAIRES

① - ECOLE DE L'ETANG :

Le conseil municipal approuve le renouvellement de matériel informatique soit une dépense de **1.788 € TTC.**

③ - PARTICIPATION DES COMMUNES DE RESIDENCE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES :

Le montant de la participation des communes de résidence aux dépenses de fonctionnement de l'école publique primaire et maternelle de l'Etang a été fixé à 919 € pour l'année scolaire 2011/2012.

Le montant de la participation aux dépenses de fonctionnement de l'école primaire privée pour les communes de résidence ne possédant pas d'école publique a été fixé à 505 €. Les enfants inscrits en maternelle ne sont pas comptabilisés.

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Les offres des cinq cabinets qui ont répondu à l'appel à candidature en vue d'accompagner la commune tout au long de la procédure de révision du **Plan Local d'Urbanisme** ont été analysées avec le concours des services de l'Etat. Le conseil municipal a décidé d'auditionner les trois bureaux qui ont présenté des offres similaires avant de faire un choix définitif.

QUESTIONS DIVERSES

Au cours de cette séance, le conseil municipal décide de revendre le véhicule Peugeot Partner du service des eaux au prix de 2.000 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22H15.